



Conseil Scientifique
Domaine de la Santé

Rapport d'activité 2017

Conseil scientifique du domaine de la santé

Rédaction : Pascale Oster, secrétaire du Conseil scientifique

Destinataires du document :

Membres du Conseil scientifique
Madame Lydia MUTSCH, Ministre de la Santé
Monsieur Romain SCHNEIDER, Ministre de la Sécurité sociale

Ce document est mis à disposition via le site internet du Conseil scientifique.

Contenu

1. OBJECTIF DE CE RAPPORT	4
2. PRÉSENTATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE	4
LÉGISLATION	4
Législation applicable	4
Mission	4
Vision.....	4
Positionnement du Conseil scientifique	4
ORGANISATION	5
Présidence	5
Composition	5
Secrétariat	6
Les groupes de travail.....	6
Partenaires	6
3. NOS RÉSULTATS	7
LES RÉUNIONS.....	7
LES RECOMMANDATIONS	8
AUTRES PUBLICATIONS.....	8
LES GRANDS SUJETS DISCUTÉS	8
Impact des recommandations du Conseil scientifique.....	8
Obstacles empêchant les médecins à appliquer les recommandations	9
Intégration des recommandations dans la formation continue des médecins	9
LES ACTIVITÉS DE SUPPORT ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE.....	10
Secrétariat	10
Site internet	10
DynaMed Plus	10
Newsletter	10
4. AUTO-EVALUATION DES TRAVAUX EN 2017.....	10
Fréquence des réunions.....	10
Présence aux réunions.....	11
Conclusion.....	11
5. PLAN DE TRAVAIL PRÉVU POUR 2018.....	11
GT Antibiothérapie	12
GT Diabète	12
GT Imagerie médicale	12
GT Labo.....	12
GT Neurologie	12
GT Oncologie	12
GT Psychotropes.....	12
GT Risques vasculaires	12
6. PERSPECTIVES.....	13
Points forts du Conseil scientifique	13
Points d'attention pour 2018	13

1. OBJECTIF DE CE RAPPORT

L'article 3 du règlement grand-ducal du 26 octobre 2011 instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé prévoit que le Conseil scientifique (CS) établit annuellement un rapport d'activité qu'il communique aux ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale. Ce document a pour objectif de présenter le bilan des travaux menés en 2017 par le CS. Il permet de relayer les points forts et les points d'amélioration envisagés pour 2018.

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

LÉGISLATION

Législation applicable

Le Conseil scientifique est régi par l'**article 65bis (2) du Code de la sécurité sociale (CSS)**, tel qu'il a été modifié par la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé et le **règlement grand-ducal du 26 octobre 2011** instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé.

Lors de sa réunion plénière du 19 décembre 2012, le Conseil scientifique s'est doté d'un **règlement interne** fixant les règles de fonctionnement du Conseil scientifique en accord avec les dispositions légales précitées. Ce règlement interne est disponible sur le site du CS.

Mission

Le Conseil scientifique a été institué dans le cadre de la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé. Il a pour mission d'élaborer et de contribuer à la mise en œuvre de standards de bonnes pratiques médicales, comme précisé dans l'article 65bis (2) du CSS.

Vision

Les standards de bonne pratique médicale sont destinés aux médecins comme aux patients et mettent en évidence les soins les plus appropriés dans des circonstances cliniques données. L'objectif de tels standards de bonnes pratiques médicales est d'informer les professionnels de santé, les patients et les usagers du système de santé sur l'état de l'art et les données acquises de la science afin de pouvoir offrir une prise en charge de très bonne qualité puisqu'elle tient compte de l'évolution du savoir médical reconnu internationalement.

Selon l'article 3 du règlement grand-ducal précité, les ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale peuvent soumettre au Conseil scientifique des sujets devant utilement faire l'objet d'une recommandation de bonne pratique médicale.

Lors d'une entrevue annuelle entre les ministres et le CS, le principe de l'autosaisine a également été retenu au vu du fait que les divers acteurs du monde de la santé (médecins du terrain, Direction de la Santé, Contrôle médical de la sécurité sociale) sont représentés au sein du CS.

Positionnement du Conseil scientifique

Le Conseil scientifique est placé sous l'autorité des ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale.

ORGANISATION

Présidence

En date du 6 janvier 2016, les membres du Conseil scientifique ont procédé à l'élection de leur président et vice-président pour une durée de deux ans, conformément à l'article 1er, alinéa dernier du règlement grand-ducal du 26 octobre 2011 instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé.

Les membres élus pour les années 2016 et 2017 sont les suivants :

- Dr Alexandre BILDORFF, président
- Dr Françoise BERTHET, vice-présidente

Composition

Le Conseil scientifique se compose de huit membres, dont 2 représentants de la Direction de la Santé, 2 représentants du Contrôle médical de la sécurité sociale et 4 médecins proposés par l'AMMD. Il y a autant de membres suppléants que de membres effectifs.

Par arrêtés ministériels des 16 novembre 2011, 24 mai 2013, 19 octobre 2015 et 11 janvier 2017, sont membres du Conseil scientifique en 2017:

Représentants de la Direction de la santé:

Membres effectifs:

- Madame le Docteur Françoise Berthet
- Monsieur Marcel Bruch, pharmacien

Membres suppléants:

- Madame le Docteur Martine Debacker
- Madame le Docteur Elisabeth Heisbourg

Représentants du Contrôle médical de la sécurité sociale:

Membres effectifs:

- Madame le Docteur Isabelle Rolland-Portal (jusqu'au 1.10.2015)
- Monsieur le Docteur Robert Apsner (à partir du 19.10.2015)
- Monsieur Yves Bruch, pharmacien

Membres suppléants:

- Monsieur le Docteur Gérard Holbach
- Monsieur le Docteur Romain Olinger (jusqu'au 19.10.2015)
- Madame le Docteur Nadia Wolter-Thoma (à partir du 19.10.2015)

Représentants de l'Association des médecins et médecins-dentistes (AMMD):

Membres effectifs:

- Monsieur le Docteur Alexandre Bisdorff
- Monsieur le Docteur Carlo Bock
- Monsieur le Docteur René Metz
- Monsieur le Docteur Martin Sattler

Membres suppléants:

- Monsieur le Docteur Carlo Ahlborn
- Monsieur le Docteur Nico Diederich
- Monsieur le Docteur André Folschette
- Monsieur le Docteur Patrick Weyland

A partir de fin 2015, le Dr Isabelle Rolland, travaillant pour la Cellule d'expertise médicale (CEM), est désignée experte méthodologique au sein du Conseil scientifique.

Secrétariat

Le Conseil scientifique dispose d'un secrétariat et d'un appui technique assuré, selon les termes de l'article 65bis, sub (1), point 5), par un membre de la CEM. Il s'agit de Madame Pascale Oster, affectée à la CEM, qui travaille à raison de 0,5 ETP.

Les groupes de travail

En 2017, sur demande du Plan National Antibiotiques, la création d'un nouveau sous-groupe de travail ayant pour objet la lutte contre les infections en milieu hospitalier a été décidée. Ce nouveau GT est un sous-groupe du GT Antibiothérapie et ne sera opérationnel qu'à partir de 2018.

Ainsi, depuis 2005, les groupes de travail suivants ont été créés :

1. GTs permanents

GT Antibiothérapie
GT Imagerie médicale ¹
GT Laboratoire
GT Oncologie
GT Risques vasculaires

Responsables:

Dr Thérèse Staub
Dr Alexandre Bisdorff
Drs Martine Debacker
Dr Carlo Bock
Dr René Metz

2. GTs ponctuels

GT Antibiothérapie – sous-groupe Lutte contre les infections en milieu hospitalier
GT Diabète
GT Neurologie et sous-groupe Céphalées
GT Psychotropes

M. Yves Bruch
Dr Françoise Berthet
Dr Alexandre Bisdorff
M. Marcel Bruch

3. GTs dont les travaux sont terminés au 31.12.2016

GT Immunomodulateurs
GT Chirurgie ambulatoire
GT Obésité
GT Périnatal
GT Révision signification niveaux d'évidence et grades
GT Don de sang
GT Neurologie – sous-groupe AVC
GT Info Patients

Dr Françoise Berthet
Dr Françoise Berthet
Dr Isabelle Rolland
Dr Isabelle Rolland
Dr Alexandre Bisdorff
Dr Paul Courier
Dr Dirk Droste
Dr Alexandre Bisdorff

4. GT qui a arrêté ses travaux

GT Médecine préventive

Dr Jean-Marie Behm

Partenaires

Selon l'article 65bis (2) du Code de la sécurité sociale, le Conseil scientifique « collabore étroitement avec la CEM en ce qui concerne la documentation et la recherche en matière de bonnes pratiques médicales, leur promotion auprès des professionnels de santé ainsi que la

¹ Décision CS 25.2.2015: "Comme la dernière recommandation du CS sur la radioprotection des patients est toujours d'actualité, il n'y a pour l'instant pas de besoin imminent pour réunir le groupe. Il est décidé de maintenir le GT en place avec la mission de surveiller le terrain. Il sera réactivé en cas de besoin."

désignation d'experts et la conclusion de conventions dans le domaine des bonnes pratiques médicales. »

Depuis fin 2015, un médecin en santé publique de la CEM participe aux réunions plénières du CS dans une vision de soutien méthodologique et d'expertise mais ne prend pas part aux décisions afin d'éviter tout conflit potentiel d'intérêts. Cette collaboration scientifique est en lien avec les missions de la CEM pour cette thématique dans l'article 65bis(1) alinéa 3.

Depuis 2016, le Conseil scientifique est affilié au Guidelines International Network (G-I-N). Le bénéfice majeur de ce partenariat est, outre l'accès à la librairie du G-I-N, surtout un l'échange de discussions avec d'autres experts dans le domaine international des lignes de conduite.

Budget

Le budget du Conseil scientifique est inclus dans les frais de fonctionnement du Ministère de la Sécurité sociale sous le poste budgétaire « 17.0.12.260 – Frais généraux de fonctionnement ». En détail, le Conseil scientifique a droit aux positions suivantes :

- 1113 - Indemnités pour services extraordinaires
- 1200 - Indemnités pour services de tiers
- 1212 - Frais d'experts et d'études

Les frais de fonctionnement du Conseil scientifique se composent en 2017

- des jetons de présence pour la participation aux réunions (4.575 € pour les non-fonctionnaires et 487,50 € pour les fonctionnaires)
- des indemnités pour la rédaction des recommandations (900 €) et
- de la facture EBSCO pour la mise à disposition des médecins du pays de la banque de données médicale DynaMed Plus (25.809 €)
- des frais d'adhésion au réseau « Guidelines International Network (G-I-N) (1.620 €).

Depuis 2017, les frais du site internet sont pris en charge par le Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE).

3. NOS RÉSULTATS

LES RÉUNIONS

Les membres du Conseil scientifique se sont réunis 4 fois en 2017 aux dates suivantes :

- 15 mars 2017
- 14 juin 2017
- 11 octobre 2017
- 6 décembre 2017

En plus, une entrevue annuelle avec les Ministres de la Santé et de la Sécurité sociale a eu lieu en date du 14 juin 2017.

Au cours de l'année 2017, les groupes de travail suivants se sont réunis :

- | | |
|----------------|------------|
| • GT Diabète | 5 réunions |
| • GT AVC | 2 réunions |
| • GT Oncologie | 1 réunion |

Une entrevue d'une délégation du Conseil scientifique a eu lieu avec M. Charles Margue de l'ILRES au sujet d'une éventuelle enquête à réaliser sur l'impact des recommandations du Conseil scientifique.

Madame le Dr Thérèse Staub, médecin-spécialiste des maladies infectieuses, responsable du GT Antibiothérapie, a été nommée représentante du Conseil scientifique dans le Comité de Pilotage du Plan National Antibiotiques.

LES RECOMMANDATIONS

En 2017, le Conseil scientifique a publié 3 recommandations:

Recommandation du 11 octobre 2017 du **GT Neurologie-AVC**:

- La prise en charge de l'AVC aigu, comportant une version longue et un itinéraire clinique

Recommandation du 11 octobre 2017 du **GT Info patients**:

- Délivrance de l'information aux patients sur leur état de santé

Publication du 6 décembre 2017 du **GT Laboratoire – sous-groupe Vitamine D**:

- Une précision sur la compréhension des valeurs normales des taux sanguins de Vitamine D

A noter que les travaux du **GT Don de sang** se sont conclus par un avis adressé à Madame la Ministre de la Santé en date du 26 avril 2017.

AUTRES PUBLICATIONS

En date du 22 mars 2017, le Conseil scientifique a publié son rapport d'activité 2016 qui est disponible sous le lien suivant :

<http://conseil-scientifique.public.lu/fr/publications/rapports-activites/Rapport-d'activite-2016.html>

Lors de la réunion plénière du 6 décembre 2017, une étude sur la surveillance de la consommation des antibiotiques au Luxembourg en 2016 a été présentée. Une présentation simplifiée de cette étude sera publiée sur le site internet du Conseil scientifique début 2018.

LES GRANDS SUJETS DISCUTÉS

Le sujet le plus discuté en 2017 était celui de la **visibilité du Conseil scientifique**. Les membres s'inquiètent du fait que le taux d'utilisation et d'adhésion aux recommandations nationales reste modeste. La discussion a porté sur plusieurs volets :

Impact des recommandations du Conseil scientifique

Une première option discutée était l'idée de lancer une enquête sur l'impact des recommandations du Conseil scientifique. Il existe en effet des chiffres démontrant que le taux d'adhésion aux recommandations nationales reste modeste (utilisation des antibiotiques et recours à l'imagerie médicale p.ex.). Comme il est toutefois de l'intérêt tant des patients que

de la Santé publique et de la Sécurité sociale que les recommandations de bonne pratique soient intégrées dans la pratique médicale, le Conseil scientifique a préparé une proposition d'évaluation de l'impact de ses travaux à soumettre aux Ministres de tutelle. Le but en était de se doter d'un état des lieux objectif sur la qualité de sa communication vers son public, sur l'utilisation de ses publications et sur l'intégration de ses recommandations en pratique médicale afin de pouvoir déterminer les forces et faiblesses du Conseil scientifique dans ces trois volets et d'être en mesure d'élaborer un plan d'action pour ainsi améliorer l'impact de ses travaux.

A cette fin, une délégation du Conseil scientifique a rencontré M. Charles Margue de l'ILRES afin d'évaluer les possibilités d'une enquête, qui devait porter sur la notoriété du Conseil scientifique et de ses publications, ainsi que sur l'utilisation dans le travail quotidien du médecin des recommandations de bonne pratique médicale. Pour mesurer l'intégration en pratique médicale des recommandations, l'idée était d'identifier dans les lignes de conduite les indicateurs qui permettent de mesurer la mise en pratique sur le terrain médical.

Lors de l'entrevue annuelle, les membres du Conseil scientifique ont soumis leurs considérations aux Ministres de tutelle. Madame Lydia Mutsch et M. Romain Schneider n'étaient toutefois pas favorables à l'idée de lancer une telle étude. Ils préconisaient plutôt de faire recours aux nouveaux médias pour étendre la notoriété du Conseil scientifique et de préférer une agence en communication qui soutient le Conseil scientifique dans ses démarches pour atteindre le corps médical.

Dans le cadre de la revalorisation des travaux du CS prévue par le programme gouvernemental, il a été décidé de demander un budget pour 2019 qui permettra au Conseil scientifique de procéder à une campagne de sensibilisation structurée et professionnelle autour des guidelines émises par le CS auprès du corps médical.

Obstacles empêchant les médecins à appliquer les recommandations

Une revue littéraire a permis d'identifier différents articles qui reflètent bien les difficultés rencontrées par le Conseil scientifique pour mettre en pratique les lignes de conduite par les prestataires de soins de santé et montrent des stratégies pour faciliter l'adhérence aux recommandations. Une délégation du Conseil scientifique est en train de travailler sur ce sujet en vue de proposer une solution.

En attendant, il a déjà été décidé de lancer un questionnaire à l'intention des médecins généralistes, en collaboration avec le Cercle des médecins généralistes, enquêtant sur la notoriété du Conseil scientifique, de ses publications et de la banque de données *DynaMed Plus* mise à disposition du corps médical luxembourgeois via le site internet du Conseil scientifique.

De même, afin de faciliter aux médecins l'accès vers nos publications et susciter leur intérêt, les hôpitaux du pays ont été invités à envisager la mise en place d'une « icône CS » avec lien vers les recommandations du Conseil scientifique sur l'interface de chaque ordinateur branché dans l'enceinte de leur établissement.

Intégration des recommandations dans la formation continue des médecins

Après que le sujet ait été discuté lors de plusieurs séances plénières, il a été décidé d'adresser une lettre aux sociétés savantes ainsi qu'à l'ALFORMEC, les invitant à consulter nos lignes de conduite pour en parler lors de leurs formations. De cette façon, une meilleure intégration des recommandations du CS dans la formation continue des médecins sera assurée, en attendant que cette formation soit formalisée au niveau gouvernemental.

LES ACTIVITÉS DE SUPPORT ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE

Secrétariat

Le secrétariat du Conseil scientifique, qui est assuré par la CEM (v. sous le point « Organisation »), donne un appui administratif, logistique et technique aux membres et aux groupes de travail. Les tâches du secrétariat sont décrites dans l'article 6 du règlement interne du CS.

Site internet

Le Conseil scientifique dispose d'une présence internet sur le site www.conseil-scientifique.public.lu.

Le site présente le Conseil scientifique, ses groupes de travail et les procédures pour l'établissement et la diffusion de recommandations de bonne pratique. Une rubrique spéciale est dédiée à la banque de données *DynaMed Plus*, vers laquelle un accès sécurisé est offert aux médecins du pays.

Les principales rubriques régulièrement mises à jour sont les Publications et les Actualités.

DynaMed Plus

Le Conseil scientifique met à disposition des médecins intéressés un accès sécurisé vers la banque de données *DynaMed Plus* d'EBSCO.

DynaMed Plus est un outil de référence clinique en langue anglaise créé par des médecins pour soutenir des médecins et d'autres professionnels de santé dans leur pratique quotidienne. Avec des résumés cliniques se référant à plus de 5400 sujets, *DynaMed Plus* offre une large gamme de réponses, aux questions cliniques habituelles. *DynaMed Plus* est mis à jour quotidiennement et scrute le contenu de plus de 500 journaux médicaux et de bases de données.

En total, 517 médecins étaient abonnés à *DynaMed Plus* au 31.12.2017.

Newsletter

Afin de porter les nouvelles recommandations du Conseil scientifique à la connaissance du public, une newsletter est envoyée lors de chaque publication. Celle-ci est adressée par mail aux membres du CS et des groupes de travail, aux personnes qui se sont abonnées à la newsletter ou via le site du CS à la banque de données *DynaMed Plus* ainsi qu'à diverses institutions.

Les recommandations du Conseil scientifique sont aussi publiées régulièrement dans le bulletin « Le Corps médical » de l'AMMD et, évidemment, sur le site internet du CS.

4. AUTO-EVALUATION DES TRAVAUX EN 2017

Fréquence des réunions

Organe	Nombre	Organe	Nombre
CS plénière	5	GT Labo	0
GT Diabète	4	GT Psychotropes	0
GT Neuro/AVC	2	GT Révision grades	0
GT Onco	1	GT Imagerie médicale	0
GT Antibio	0	GT Neurologie	0
GT Don de sang	0	GT Risques vasculaires	0
GT Info patients	0		

Présence aux réunions

Organe	% présence	Organe	% présence
CS plénière	88%	GT Labo	pas de réunion
GT Onco	75%	GT Imagerie médicale	pas de réunion
GT Diabète	72%	GT Psychotropes	pas de réunion
GT Neuro/AVC	69%	GT Révision grades	pas de réunion
GT Antibio	pas de réunion	GT Neurologie	pas de réunion
GT Don de sang	pas de réunion	GT Risques vasculaires	pas de réunion
GT Info patients	pas de réunion	GT Labo	

Conclusion

Le Conseil scientifique s'est réuni en séance plénière à intervalles réguliers. L'ordre du jour était à chaque fois bien rempli et les travaux ont évolué de manière positive.

En ce qui concerne les groupes de travail, il y a lieu de constater qu'uniquement le GT Diabète s'est réuni régulièrement en 2017. En total, uniquement 3 groupes se sont réunis au cours de cette année.

Beaucoup de travail est effectué hors réunion et les membres s'échangent via mail. Les groupes de travail « Info patients », « Don de Sang » et « Laboratoire-Vitamine D » par exemple ne se sont pas vu en 2017, leurs travaux ont quand-même pu aboutir dans la publication de recommandations, respectivement dans la rédaction d'un avis à Madame la Ministre de la Santé.

Pour mémoire : les membres touchent pour chaque réunion une indemnité fixée à 18,75 €, à l'exception des membres exerçant une profession libérale, pour lesquels le jeton de présence s'élève à 75 € par réunion.

Pour ce qui est des points d'attention fixés pour 2017, le but n'a été atteint que partiellement : pour ce qui est de l'intégration des recommandations du Conseil scientifique dans le programme de la formation continue des médecins, un courrier a été adressé aux sociétés savantes ainsi qu'à l'ALFORMEC, les invitant à se tenir informées sur les publications du Conseil scientifique et de les intégrer dans leurs activités de formation continue.

Aucune différence n'est par contre à constater au niveau de la mise à jour des recommandations et de la diffusion et évaluation de suivi des recommandations. Il est à noter toutefois que, lors de toutes les réunions plénières ayant eu lieu en 2017, la visibilité du Conseil scientifique était un point de discussion. Plusieurs pistes ont été suivies et la discussion n'a pas encore abouti. Lors des discussions budgétaires pour l'exercice 2019, un crédit sera demandé pour pouvoir réaliser une campagne de sensibilisation au corps médical en vue d'améliorer la visibilité du Conseil scientifique et le suivi de ses recommandations.

Ces points d'attention seront donc reconduits pour 2018.

5. PLAN DE TRAVAIL PRÉVU POUR 2018

Les groupes de travail prévoient de travailler en 2018 sur les sujets suivants :

GT Antibiothérapie

Responsable : Dr Thérèse STAUB

- Evaluation des recommandations du Conseil scientifique en matière d'antibiothérapie

GT Diabète

Responsable : Dr Françoise BERTHET

- La prise en charge du diabète au Luxembourg

GT Imagerie médicale

Responsable : Dr Alexandre BISDORFF

- Surveillance du terrain en matière d'imagerie médicale

GT Labo

Responsable : Dr Martine DEBACKER

- en veille

GT Neurologie

Responsable : Dr Alexandre BISDORFF

- Réorganisation du GT

GT Oncologie

Responsable : Dr Carlo BOCK

- aviser, d'un point de vue scientifique, toute proposition de recommandation élaborée par d'autres sociétés et visant à améliorer les soins cancérologiques au Luxembourg
- discuter des nouveautés thérapeutiques en oncologie

GT Psychotropes

Responsable : M. Marcel Bruch

- Prise en charge des insomnies primaires en médecine générale

GT Risques vasculaires

Responsable : Dr René METZ

- revoir la méthodologie de travail du GT (références internationales, textes courts, diffusion ciblée ...)
- revoir les anciennes guidelines
- nouvelles guidelines/links/références en rapport la société européenne de cardiologie ESC: <http://www.escardio.org/Pages/index.aspx>

6. PERSPECTIVES

Points forts du Conseil scientifique

- Les recommandations émises par le Conseil scientifique sont le résultat d'un travail consensuel des divers acteurs impliqués, dans l'intérêt du corps médical et des patients luxembourgeois.
- Les acquis de la science en matière de bonnes pratiques médicales sont adaptés au contexte spécifique luxembourgeois.
- Nouveau site internet qui contribue à une meilleure présentation de nos travaux
- Implication des patients

Points d'attention pour 2018

- Visibilité des travaux du Conseil scientifique
- Diffusion et proposition d'évaluation de suivi des recommandations
- Mises à jour des recommandations publiées depuis plus de 5 ans